



Revente d'un vehicule du dirigeant à l'association

Par morganeressorcerie

Bonjour

Je suis la présidente de mon association qui porte un projet de ressourcerie ambulante. jusqu'ici j'ai prêté mon camion à l'association pour son activité. Je souhaiterais le revendre à l'asso afin de me dégager personnellement de cette charge es ce légal?

je vous remercie d'avance

Cordialement

Par Isadore

Bonjour,

Oui, à condition de ne pas faire de bénéfice. Il faut le vendre au prix du marché (vous pouvez vous référer à la côte Argus) ou à un prix inférieur. Cet achat doit être voté ou décidé conformément aux statuts. Si l'association prut trouver un véhicule similaire (correspondant à ses besoins et dans le même état ou dans un meilleur état (moins cher, il faudra l'acheter.

L'achat doit être dans l'intérêt de l'association, peu importe le vôtre.

Par morganeressorcerie

Je vous en remercie

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous pouvez aussi le donner à l'association, ce qui donnera lieu à une réduction fiscale.